

PAR COURRIEL

Fédération Guinéenne de Football (FGF)

M. Lancinet Keita Kabassan

Secrétaire Général

Feguifoot2017@gmail.com

Zurich, le 29 avril 2023

Prolongation du mandat du comité de normalisation de la FGF

Cher Monsieur,

Nous vous informons que la situation de la FGF a été soumise à l'attention du Bureau du Conseil de la FIFA (ci-après : *le Bureau*).

À cette occasion, le Bureau a été informé que depuis sa décision de nommer un comité de normalisation le 25 novembre 2021, et sa décision du 29 juin 2022 de prolonger le mandat dudit comité jusqu'au 30 avril 2023 au plus tard, une mission conjointe FIFA/CAF s'est rendue à Conakry entre le 11 et 13 octobre 2022 pour rencontrer les différentes parties prenantes afin d'évoquer la version préliminaire des statuts et du code électoral transmise par la FIFA, la CAF et le comité de normalisation. Dans le cadre de cette mission, les membres de la FGF ont fait part de certaines propositions. Ces dernières ont été examinées puis intégrées aux versions préliminaires.

Par ailleurs, le Bureau a observé que le 12 novembre 2022, le congrès de la FGF a rejeté l'adoption des nouveaux statuts et du nouveau code électoral, en raison notamment de doutes émis sur la composition du futur comité exécutif de la FGF et sur le système électoral.

Finalement, le Bureau a pris note du fait que le 17 février 2023, le ministère de la Jeunesse et des Sports a indiqué au comité de normalisation qu'il avait rencontré les membres du congrès de la FGF et qu'il était d'avis qu'il fallait poursuivre les consultations avec toutes les parties prenantes afin de permettre l'approbation des nouveaux statuts et du nouveau code électoral dans un avenir proche. Une autre mission conjointe FIFA/CAF se rendra donc sur place début mai 2023 pour discuter de la situation actuelle avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et les parties prenantes dans le but de parvenir à un accord entre toutes les parties.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu du fait que le délai accordé au comité de normalisation pour mener à bien les tâches de son mandat (c'est-à-dire au plus tard le 30 avril 2023) n'est désormais plus tenable, le Bureau a décidé le 29 avril 2023 de prolonger le mandat du comité de normalisation de la FGF jusqu'au 30 novembre 2023 au plus tard.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FS', is written between two horizontal lines.

Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie : CAF